

DEPARTEMENT  
du Nord

## COMMUNE DE COUTICHES

ARRONDISSEMENT  
de Douai

### Extrait au registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune  
de



COUTICHES

Séance du Deux Décembre Deux Mille Dix Neuf  
à Dix Neuf heures,  
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances  
sous la présidence  
de Monsieur FROMONT Pascal, Maire

**Sont présents :** FROMONT Pascal, DEREGNAUCOURT Dany,  
DECARPENTERIE Danièle, SIROS Claudie, LECERF Hubert, DHONDT  
Marie-Paule, SERGENT Olivier, BENDLEWSKI Maryline, ROUSSEAU  
Laurent, DEREGNAUCOURT Christelle, JOPS Ingrid, MONTOIS Daniel,  
DEBARGE Anne, LIBBRECHT Bernard, GEUNS Marie-Claude, FRERE  
Florence.

**Absents excusés :** LAURENT Pierre (Procuration à DEREGNAUCOURT  
Dany), CASTELAIN Aurélie (Procuration à DEREGNAUCOURT  
Christelle), ROSE Bertrand (Procuration à LECERF Hubert), BECART  
Delphyne (Procuration à JOPS Ingrid).

**Absents :** CHRISTOPHE Pierre, BOUTRY Stéphane, ABRAHAM Grégory.  
**Secrétaire de Séance :** BENDLEWSKI Maryline.

### Délibération N° 51/2019

**Objet :** Décisions modificatives budgétaires N° 1

**Travaux en régie pour les chantiers : Aménagement des nouveaux services techniques et travaux d'accès Ecole Léon Lambert**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les règles de la comptabilité publique permettent que les dépenses liées aux travaux réalisées en régie par la collectivité pour la création d'immobilisations avec son personnel et les matériaux qu'elle achète puissent être imputées en section d'investissement.

Dans le cadre des chantiers : aménagement des nouveaux services techniques et travaux d'accès Ecole Léon Lambert des travaux ont été réalisés directement par les services techniques.

Afin de pouvoir basculer ces dépenses en investissement et prétendre ainsi au remboursement de la TVA via le FCTVA, Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir autoriser le transfert de ces dépenses de fonctionnement en dépenses d'investissement, sur la base du tableau ci-après :

### Aménagement des nouveaux services techniques

Tiers	Imputation	Montant
Alter Elec	6068	1 735.20
Caro Tech	60632	2 973,41
Cged	60632	131.00
Desenfans	60632	555.71
Leroy Merlin	60632-6068	1 346.62
Robineau Frères	615231	1 634.39
Wacquier et Cie	60632-6068	1 300.85
Sous Total		9 677.18
Coût Personnel	6411 - 64168	24 602.84
<b>Total</b>		<b>34 280,02</b>

## Travaux Accès Ecole Léon Lambert

Tiers	Imputation	Montant
O2D	60633	3 540,66
Sous Total		3 540,66
Coût Personnel	6411 -64168	6 850,60
<b>Total</b>		<b>10 391,26</b>

A l'appui de ce tableau, il est proposé également de prendre la délibération modificative suivante :

Section	N° de compte	Intitulé	Montant
Investissement-dépense	Chapitre 040 Compte 2313	Opération transfert entre section Travaux régie	44 671,28
Investissement-recette	Chapitre 021	Virement de la section de Fonctionnement	44 671,28
Fonctionnement-recette	Chapitre 042 Compte 722	Opération transfert entre section Travaux en régie	44 671,28
Fonctionnement-dépense	Chapitre 023	Virement à la section d'Investissement	44 671,28

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ **AUTORISE** le transfert de ces dépenses de fonctionnement en dépenses d'investissement, sur la base dudit tableau
- ⇒ **DONNE SON ACCORD** sur cette décision modificative

Nombre de membres en exercice : 23  
 Nombre de membres présents : 16  
 Nombre de suffrages exprimés : 20 dont 4 procurations  
 Vote : Abst : 0 Contre : 0 Pour : 20  
 Date de convocation : 22 Novembre 2019

Pour extrait conforme,  
 Le Maire,  
 Pascal FROMONT

